

LA SÉCURITÉ SOCIALE,

UN BIEN COMMUN!

pour une

Assurance
Maladie
Obligatoire
Universelle
Remboursant
à 100 %

La sécurité sociale a été créée pour protéger contre les accidents de la vie : maladie, accident du travail, vieillesse, chômage. Elle améliore donc la santé.

Aujourd'hui, l'assurance maladie ne protège pas toute la population. Certaines personnes en sont exclues pour différentes raisons (pas d'activité professionnelle entrant dans un des régimes, vie à l'étranger, situation non « régulière » en France, ...).

Trouver la bonne prise en charge, penser à en faire la demande, et réussir les démarches, est difficile. Cela amène un nombre important de personnes à renoncer aux soins dont elles auraient besoin. En tardant à recourir aux soins, elles peuvent aggraver leur état de santé, et cela coûte plus cher à la collectivité.

Même pour ceux et celles qui y sont affilié.es, la sécurité sociale ne prend en charge qu'une partie des soins. Il reste une part à payer (augmentée par les dépassements d'honoraires) pour laquelle on peut prendre une assurance complémentaire. Il reste des franchises non remboursées, ainsi que des délais de paiement, en cas d'arrêt maladie ou d'accident de travail notamment, ce qui pousse aussi à renoncer à des soins.

argumentaire sur notre site internet

<https://syndicat-smg.fr/>

SMG

Syndicat de la Médecine Générale

CONSCIENT DE CES OBSTACLES ET DE L'IMPORTANCE DE LA
PROTECTION SOCIALE TOUT AU LONG DE LA VIE,
LE SYNDICAT DE LA MÉDECINE GÉNÉRALE PROPOSE DE :

GÉNÉRALISER LE TIERS PAYANT ET
INTERDIRE LES DÉPASSEMENTS
D'HONORAIRES

INTERDIRE TOUT PROFIT SUR
LES ACTIVITÉS DE SOINS

GARANTIR L'INDÉPENDANCE
FINANCIÈRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET DE SA GESTION

DÉFINIR UN « PÉRIMÈTRE DE PRISE EN
CHARGE » PAR L'ASSURANCE MALADIE
EN FONCTION DES BESOINS
SUR CHAQUE TERRITOIRE

REPENSER LE MODÈLE DE GOUVERNANCE
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE,
BASÉ SUR DES CONSEILS LOCAUX

SUPPRIMER LES RÉGIMES
D'ASSURANCES
COMPLÉMENTAIRES

SUPPRIMER LES CONDITIONS DE
RÉSIDENTE ET DE TYPE
D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

SIMPLIFIER LA GESTION DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE EN FUSIONNANT L'ENSEMBLE
DES RÉGIMES EN UN SEUL

FINANCER LA TOTALITÉ DES FRAIS DE SANTÉ,
VERSER DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES
SANS DÉLAI DE CARENCE

REVENONS AU
PRINCIPE FONDATEUR :

CHACUN·E DONNE SELON SES MOYENS
ET REÇOIT SELON SES BESOINS

SMG